



Comment préparer votre premier rendez-vous avec un avocat ?

publié le **21/06/2009**, vu **19331 fois**, Auteur : [Michèle BAUER, Avocat Bordeaux](#)

Vous souhaitez consulter un avocat, vous avez pris rendez-vous, comment préparer ce rendez-vous afin qu'il soit le plus utile pour vous et votre conseil.

Lorsque le justiciable n'est pas le PDG d'une grande entreprise, prendre rendez-vous avec un avocat n'est pas habituel et le plus souvent, les particuliers ne connaissent qu'un seul procès dans leur vie.

Le premier rendez-vous avec son avocat comme un premier rendez-vous galant se prépare et comme un premier rendez-vous galant, il est normal d'avoir quelques craintes....

La première peur du particulier qui prend rendez-vous avec un avocat, ce sont les honoraires, combien cela va-t-il me coûter ?

Sachez que la plupart des cabinets dont le mien facture la première consultation...

Tous les avocats respectent une déontologie et il est faux de penser que les honoraires sont exagérés ou injustifiés.

L'avocat qui s'entretiendra avec vous, vous donnera des pistes, des conseils pour régler votre problème. Il mettra à votre service son savoir, sa compétence et sa pratique...

Ce travail est intellectuel, c'est une prestation de service.

Aussi, lorsque vous prenez rendez-vous avec un avocat n'hésitez pas à demander l'honoraire de consultation qu'il pratique. Souvent, vous souhaitez savoir l'honoraire pratiqué pour une procédure. Or celui-ci est difficile à évaluer par téléphone, votre avocat doit examiner les pièces du litige pour évaluer la complexité de celui-ci.

Si vos revenus sont faibles, vous lui demanderez s'il accepte les dossiers bénéficiant de l'aide juridictionnelle.

Dans cette hypothèse, pour ce qui est de mon cabinet, pour une simple consultation qui n'aboutit à aucun contentieux, je demande un honoraire moins important (de l'ordre de 60 euros TTC). Si la consultation aboutit à un contentieux, généralement, je ne sollicite aucun honoraire et je demande à mon futur client de bien vouloir remplir un dossier d'aide juridictionnelle.

Comment préparer son rendez-vous et se préparer ?

1- Pour la préparation du rendez-vous.

Lorsque vous prenez rendez-vous avec votre avocat, indiquez lui de manière rapide votre problème juridique. En effet, certains rendez-vous sont particulièrement techniques et demande à l'avocat un travail de préparation. Si vous êtes salarié, indiquez lui votre branche d'activité afin que votre conseil puisse rechercher la convention collective applicable par exemple...

Réunissez tous les documents relatifs à votre contentieux et demandez à votre avocat si besoin est quels sont les documents à lui fournir.

Par exemples:

- pour une procédure devant le Conseil de Prud'hommes, il faut rassembler tous les documents relatifs à votre contrat de travail: contrat de travail, bulletins de paie, avenants, lettre de licenciement, lettre de modification du contrat de travail, agenda pour les heures supplémentaires....

- pour une procédure de divorce: acte de mariage ou livret de famille, bulletins de paie, carte vitale avec numéro de sécurité sociale, acte d'achat de votre bien immobilier, crédits...

- pour un problème de bail (expulsion); il convient d'apporter l'assignation qui vous a été délivrée et qui vous convoque à une audience...

Pour tous les contentieux, il est important de fournir à votre avocat toutes les pièces en relation avec le litige même celles que vous considérez sans intérêt, c'est votre avocat qui évaluera si elles sont intéressantes ou pas.

2- Comment se préparer au premier rendez-vous avec votre avocat?

Premier conseil: réunissez vos idées au besoin sur une feuille de papier.

Souvent et plus particulièrement en matière de divorce, l'affect est là et il est difficile de parler clairement sans s'étendre sur les difficultés du quotidien et les rancœurs inévitables.

Souvenez-vous que votre avocat est un technicien du droit à votre écoute et que les renseignements qu'il doit recueillir à la première consultation sont d'ordre plus techniques qu'affectifs. Il doit savoir votre situation (combien d'enfants...), l'état de votre patrimoine...

Par la suite et notamment pour les divorces plus conflictuels, le côté affectif intéressa votre conseil. Mais lors du premier rendez-vous, il est essentiel d'être clair afin que votre avocat puisse rédiger vos demandes pour l'audience de tentative de conciliation.